

Notre responsabilité dans un monde globalisé

Un appel pour une législation en faveur d'une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'homme et de l'environnement.

Selon les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits humains, y compris dans leurs chaînes de valeur. Certaines entreprises ont déjà pris des mesures pour mettre en oeuvre cette responsabilité. L'expérience a toutefois montré que les engagements volontaires ne suffisent pas à eux seuls. Il est nécessaire que la diligence raisonnable obligatoire soit mise en oeuvre de manière adéquate par tous.

Une législation sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et de l'environnement contribuerait effectivement à créer à la fois une sécurité juridique et des conditions de concurrence équitables („level playing field“). Elle garantirait que tous les acteurs économiques sont tenus de respecter les mêmes normes et qu'aucune entreprise ne peut se soustraire à ses responsabilités sans conséquences ou réaliser des bénéfices au détriment de personnes et de la nature. Aujourd'hui, les employés, les clients, les investisseurs et le grand public attendent que les entreprises assument cette responsabilité.

Nous saluons si le Luxembourg mette en place une législation nationale en faveur d'une diligence raisonnable en matière de droits humains et de l'environnement qui ouvrira la voie à une réglementation ambitieuse au niveau européen.

